



Association Dongoise
Des Zones à Risques et du PPRT
adzrp44@gmail.com

Association des **HABITANTS** du village de **GRON**
Montoir de Bretagne ♦ assoc.habitants.gron@gmail.com



Association **Vivre à Méan Penhoët**
Pour défendre la qualité de vie des habitants
Et des usagers du quartier
Vivreameanpenhoet@gmail.com

à Madame la Rédactrice
Monsieur le Rédacteur

Prière insérer.

UNE CONFIANCE QUE DES INDUSTRIELS ÉMOUSSENT

Le 5 mai 2021, Elengy communiquait sur le site de la Mairie de Montoir au sujet d'un risque de perception d'odeur de gaz en évoquant une opération de maintenance.

Cette communication pouvait laisser croire que cette opération durerait deux heures, sans dévoiler si cette maintenance était préventive ou en réaction à un incident.

Une communication plutôt rassurante donc à l'intention des habitants qui ont pu cependant constater l'existence d'une flamme impressionnante accompagnant cette opération de maintenance depuis plusieurs jours.

Impression renforcée pour ceux qui ont pu lire l'article paru dans la presse locale le 10 mai, faisant état uniquement de travaux de maintenance sans autre explication.

En fait la réalité semble un peu moins rassurante ...

En cherchant, on découvre sur le site de la préfecture un arrêté de prescriptions complémentaires N° 2021/ICPE/1445 en date du 12 mai 2021 qui révèle l'existence de deux « petites » fuites de gaz odorisé, la première sur une tuyauterie haute pression datant du 17 avril et une seconde détectée le 27 avril 2021.

Qu'est-il exigé de l'exploitant dans cet arrêté ?

- la réparation des fuites observées,
- un plan d'action pour les réparer dans le délai d'un mois,
- une étude géotechnique visant à déterminer si des mouvements de terrains ont eu ou peuvent avoir prochainement un impact sur les installations et si les supports des installations (pieux, dalles, massifs) sont en bon état.

La situation est tellement sérieuse que le même arrêté précise la nécessité d'un réexamen de l'étude de dangers de l'établissement dans un délai de 24 mois.

Subitement, à la lecture de ces informations, on a une autre perception des travaux de maintenance que le communiqué d'Elengy présentait comme ordinaires voire routiniers ...

Une nouvelle fois démonstration est faite que la communication des industriels est sujette à caution et que la rétention des informations ne peut qu'émousser la confiance des populations riveraines envers ces derniers.

Les citoyens doivent être respectés et cela commence par la transparence.

Nous demandons la publication des documents exigés par le Préfet dans son arrêté afin que chacun dispose du même niveau d'information.

LE 14 MAI 2021
pour les associations :
Marie Aline LE CLER (ADZRP)